

BP-BR

Donnez du sens à votre sécurité!

Il s'agit d'une formation répondant à l'article R 4544-9 du Code du Travail : les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Cette formation est destinée à toute personne non électricien (couvreurs, étancheurs, façadiers, menuisiers,...) devant réaliser des opérations de pose de modules photovoltaïques dans le respect des règles de sécurité électrique.

ATLANTIQUE FORMATIONS dispense les formations à la Préparation des Habilitations électriques, en formation Initiale (Débutants) ou en formation Recyclage (Expérimentés).

Ces formations se déroulent dans le respect de la norme NFC 18-510/A1.

À l'issue des formations théoriques et pratiques, **ATLANTIQUE FORMATIONS** effectue un contrôle des connaissances et savoir-faire du stagiaire.

La durée de formation varie selon :

- Le nombre de participants par session.
- Le niveau d'expérience des participants (pré requis).
- · L'objectif fixé.

ATLANTIQUE FORMATIONS délivre une attestation de formation ; la validité de la formation est de 3 ans.

CHARGE D'OPERATIONS ELEMENTAIRE : il opère

en zone 1 sur chaine PV; il procède à l'installation d'une chaine PV; pour la maintenance, il est exécutant sous la direction d'un chargé d'intervention générale BR avec mention PV; il peut mettre en place des écrans opaques, ou nettoyer les surfaces des panneaux.



D'INTERVENTION
GENERALE: il opère
en zones 1 et 4 sur
chaine PV; il a les
mêmes attributions
que le BR; il intervient
sur une chaine PV et
effectue des opérations
de connexion, de
déconnexion ou
de sectionnement
mécanique (maxi
1000V en courant
continu).

CHARGE

ATLANTIQUE FORMATIONS SAS – Capital social : 30 000 euros 13 rue de la Côte d'Ivoire – 17000 LA ROCHELLE

> Tél. : 05 17 500 550 Siret : 894 675 214 00015 Code APE : 8559A